

LOT N° 3  
ELECTRICITE

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

## LOCALISATION

**3. DESCRIPTION DES OUVRAGES****VISITE DU SITE D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE AVANT REMISE DE L'OFFRE****3.1 Origine des installations**

Depuis l'armoire du Club-House (**tranchées et fourreaux nécessaires à la charge du présent lot**) Selon plan de masse

**3.2 Alimentation électrique provisoire de chantier**

A partir du comptage de chantier, le présent lot devra la réalisation d'une distribution générale électrique de chantier (puissance et éclairage), conforme à la réglementation actuelle, calibrées en fonction des besoins électriques des entreprises intervenant sur le chantier.

**3.3 Mise à la terre**

Les réseaux de terre seront destinés à assurer l'ensemble des protections contre les défauts d'isolement. Ils couvriront l'ensemble des installations depuis l'alimentation jusqu'aux utilisations.

L'installation de mise à la terre comprendra :

La prise de terre et ceinturage à fond de fouille par câble cuivre 35 mm<sup>2</sup>, conformes aux normes U.T.E. aboutissement sur la borne principale du tableau de répartition du bâtiment.

**3.4 Appareillage**

L'appareillage étanche sera de type Plexo de Legrand ou équivalent.

**3.5 Installations**

Selon plan Electricité joint

L'installation électrique sera réalisée conformément à la NFC 15.100

**3.6 Luminaires**

Projecteurs LED de type SOLEO SLIM 200W 26000LMS DE CHEZ NLX ou équivalent, IP 66 IK 08, commande par interrupteur à clé étanche Plexo ou équivalent, **chaque terrain devra pouvoir être allumé de façon indépendante.**

Selon Plans et étude d'éclairage.

L'éclairage devra être défini selon la norme NF EN 12193 relatif aux éclairages sportifs

**Le niveau d'éclairage devra être de 200 Lux au sol pour chaque terrain, étude d'éclairage et documentation matériel obligatoire à la remise des offres**

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

## LOCALISATION

**3.7 Eclairage de sécurité**

L'éclairage de sécurité devra assurer le balisage des issues menant vers l'extérieur de la structure, il sera assuré par des blocs autonomes.

Selon plan de masse

**3.8 Eclairage cheminement extérieur**

**Réalisation d'un éclairage extérieur du cheminement en béton depuis la place de stationnement PMR jusqu'à l'entrée du bâtiment.**

Selon plans en partie haute du bâtiment Club-House existant, pour éclairage des extérieurs.

**Eclairage de type projecteur orientable de façade**, IP 66 IK 08 , Le nombre de projecteurs est à déterminer par l'entreprise en fonction de la valeur mini. d'éclairage réglementaire.

**Resultat à obtenir: 20 lux en tout point du parking et des cheminements extérieurs accessibles jusqu'à l'entrée du bâtiment.**

**L'entreprise devra obligatoirement fournir dans son offre une etude d'eclairage et une fiche technique du matériel proposé.**